



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 3 décembre 2019

Communiqué de presse

La sécurité à la chasse : une priorité

Jérôme Filippini, préfet, et André Manié, président de la fédération départementale de chasse du Lot, rappellent l'importance du respect des règles de sécurité lors des actions de chasse.

La chasse contribue à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats, gestion d'intérêt général, et au maintien de l'équilibre entre gibier, habitats et activités humaines (article L.420-1 du code de l'environnement).

Dans les départements ruraux comme le nôtre, cet équilibre est essentiel puisque, sans lui, les dégâts sont susceptibles de mettre en cause l'avenir de l'agriculture et de la sylviculture.

Tout en réaffirmant la nécessité de maintenir une chasse durable et efficace, il y a lieu de rappeler que cette activité est strictement encadrée, notamment pour préserver la sécurité des riverains ainsi que des usagers des espaces naturels, chasseurs ou non chasseurs.

Voici quelques jours, notre pays déplorait coup sur coup 4 accidents mortels liés à la chasse, dont un concernant un non-chasseur. Cela porte à 8 le nombre de décès depuis le début de la saison en cours, soit un nombre déjà supérieur à celui de l'ensemble de la dernière saison cynégétique (7 décès), alors que la présente saison ne se termine qu'au printemps prochain.

Ces accidents sont la résultante du non-respect de mesures élémentaires de sécurité (non-identification de la cible avant de tirer, non-respect des angles de sécurité, franchissement d'obstacles sans décharger son fusil, etc.), ce qui signifie que tous ces accidents mortels étaient évitables si les consignes de sécurité avaient été respectées.

Si le Lot a été préservé de tels drames au cours des derniers temps, il n'en est pas moins nécessaire d'appeler les chasseurs à la prudence et à la responsabilité.

Contacts presse :

préfecture du Lot – pôle de la communication interministérielle

Tél. 05 65 23 10 60

pref-communication@lot.gouv.fr

site internet : www.lot.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Le schéma départemental de gestion cynégétique approuvé au début de l'année 2019 précise les mesures de sécurité applicables à la chasse dans le département du Lot, sur la période 2019-2025. Ces règles sont consultables par tous sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante :

http://www.lot.gouv.fr/IMG/pdf/projet_sdgc2019-2025_envoifdc-20181119-2.pdf

Ces mesures de sécurité ont été confirmées et complétées par la loi du 24 juillet dernier portant création de l'office français de la biodiversité

Le respect de ces règles, la sensibilisation régulière des chasseurs et leur bonne formation sont essentiels pour garantir le déroulement de la chasse dans des conditions respectueuses de la sécurité de tous.

Les présidents des associations communales de chasse agréée (ACCA) et des sociétés de chasse du département ont été sensibilisés à de nombreuses reprises. Il leur appartient de rappeler ces consignes. Les agents chargés de missions de police de l'environnement portent une attention particulière au respect de ces règles lors de leurs contrôles. La fédération de chasse du Lot est mobilisée pour la formation des chasseurs et n'exclut pas de se porter partie civile si des imprudences sont causes d'incidents ou d'accidents de chasse.

Contacts presse :

préfecture du Lot – pôle de la communication interministérielle

Tél. 05 65 23 10 60

pref-communication@lot.gouv.fr

site internet : www.lot.gouv.fr